

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 811

présenté par
M. Laurent

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 33, substituer au mot :

« cinq »,

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a introduit un objectif de quintuplement la quantité de chaleur et de froid livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030. Cette disposition rejoint une proposition faite par l'auteur de cet amendement en première lecture. Toutefois, il semble de meilleure politique d'adopter des objectifs crédibles, quitte à les dépasser dans les faits. L'amendement propose un objectif de doublement de la production.